

PARIS SANS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE



Filière tourisme et
itinérance dans la ville
Plan d'engagements

Préambule

La Ville de Paris rassemble de manière concertée, depuis 2019, les acteurs économiques et associatifs du territoire désireux de se transformer autour de l'ambition « Paris, Ville sans plastique à usage unique en 2024 ».

Pour les accompagner dans leur transition écologique, un plan d'engagements par filière a été construit par la Ville de Paris, en collaboration avec les entreprises et partenaires.

Ce plan d'engagements concerne la filière Tourisme & Itinérance dans la ville, c'est à dire toutes les structures qui oeuvrent à l'accueil des visiteurs (parisiens, français ou internationaux).

Il est un outil pratique qui vise à vous aider à concrétiser votre volonté de sortir des plastiques à usage unique : il formalise votre engagement et vous accompagne dans votre démarche.

Il permet de :

- **Comprendre les axes prioritaires d'engagement souhaités par la Ville**
- **Prioriser vos actions**
- **Démontrer vos engagements**

Dans ce document, vous trouverez en première partie la méthodologie du plan ainsi que le parcours à suivre.

En deuxième partie, vous trouverez des fiches-engagements qui vous guideront sur l'objectif et les actions à mettre en place pour respecter les engagements pris.

Sommaire

La présentation du plan d'engagements	p. 4
Le parcours qualité	p. 5
Le périmètre et les acteurs concernés	p. 6
Les plastiques à usage unique ciblés	p. 7
Les engagements	p. 8
L'accès à l'eau	p. 9
Engagement 1.1 : L'eau potable est accessible gratuitement et facilement pour tous les visiteurs	
La restauration	p. 10
Engagement 2.1 : L'offre de boissons (eau comprise) est sans bouteille et gobelet en plastique jetable	
Engagement 2.2 : L'offre alimentaire est sans emballage en plastique jetable	
L'expérience-visiteur	p. 12
Engagement 3.1 : L'accueil visiteur ne génère aucun déchet plastique à usage unique	
Engagement 3.2 : Les souvenirs ou les produits promotionnels proposés à la vente sont sans PUU	
Audit-qualité	p. 14
Signature du plan d'engagements	p. 15

Présentation du plan d'engagements



Qu'est ce qu'un plan d'engagements de sortie du plastique à usage unique ?

Ce plan est un document pratique pour les acteurs de la filière Tourisme & itinérance dans la ville qui souhaitent s'engager dans la sortie du plastique à usage unique.

Il se compose :

- **D'engagements**, présentés par catégorie de plastique à usage unique à supprimer.
- **D'actions-clefs** sur lesquelles nous vous proposons de travailler.
- **D'un parcours de contrôle qualité**, pour prouver le respect des engagements pris.

Plusieurs ressources complémentaires existent pour vous accompagner au mieux dans votre transition :

- [Le guide pratique de la filière tourisme et itinérance dans la ville](#)
- [Le site «Le pari\(s\) du zéro plastique»](#)
- [L'index des ressources](#)



Pourquoi signer ce plan d'engagements ?

- Être guidé dans votre démarche de suppression du plastique à usage unique.
- Pouvoir bénéficier d'un accompagnement personnalisé (aide, mentoring, mise en relation) par le réseau «Pari(s) du Zéro Plastique».
- Assurer un suivi de vos actions et pouvoir les partager auprès de vos pairs.
- Démontrer votre engagement auprès de vos partenaires, de vos visiteurs et du grand public.
- Voir vos actions valorisées par la Ville de Paris et notamment dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.
- Être référencé parmi les acteurs engagés sur le site [«Le Pari\(s\) du zéro plastique»](#) et sur paris.fr, site officiel de la Ville de Paris.

Le parcours qualité

Les étapes à suivre pour s'engager :

- 1 Consultation du plan d'engagements**
 - Lisez ce document et définissez parmi les engagements, celui ou ceux sur lesquels vous souhaitez vous engager.
- 2 Signature du plan d'engagements**
 - Veillez à bien spécifier le(s) engagements pris et le(s) événements concernés.
- 3 Diagnostic préliminaire (requis)**
 - Prenez RDV pour un premier diagnostic, avec une évaluation de vos avancements/besoins et des premières recommandations pour démarrer votre plan d'action.
- 4 Accompagnement (optionnel)**
 - Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour la recherche de solutions alternatives, de financement et vos besoins en communication.
Plus d'informations page 15
- 5 Audit-qualité (requis)**
 - Une fois les actions réalisées, prenez RDV pour un audit-qualité avec nous.
Plus d'informations page 15
- 6 Certification & valorisation**
 - Lorsque l'audit-qualité est validé, vous recevez un certificat, vous êtes référencé comme acteur engagé par la Ville de Paris et mis en avant sur nos différents supports (sites, réseaux sociaux...).

Les acteurs et lieux concernés

Tous les lieux accueillant des visiteurs et les types de consommation sont concernés :

Lieux d'hébergements (hôtels, auberges, gîtes...), **lieux de shopping** (centres commerciaux, grands magasins, ...), **lieux culturels** (musées, sites culturels, ...), **lieux de transit** (gares, aéroports...), **bus touristiques, croisières, lieux de divertissements ...**



Consommation SUR SITE

Une consommation dans un espace clos et délimité, privé ou public.

Consommation NOMADE

Une consommation en mobilité dans l'espace public.

Un acteur peut s'engager à plusieurs échelles :



**Pour un lieu
(expérimentation)**



**Pour plusieurs lieux
(transformation)**



**Pour tous les lieux
(systématique)**

Les plastiques à usage unique ciblés

EAU ET BOISSONS

À supprimer



Bouteilles en plastique, canettes*, briques*, gobelets (plastique ou carton pelliculé)



Remplacer par

Fontaines à eau et/ou boissons

Gourdes

Gobelets ou verres réutilisables

Bouteilles en verre à usage unique ou consignées

OFFRE ALIMENTAIRE

À supprimer



Contenants et couvercles en plastique, sachets, emballages premiers en plastique, couverts en plastique...



Remplacer par

Vaisselle réemployables

Emballages réemployables et consignés pour la consommation à emporter (inox, verre, plastique...)

Aliments non emballés (fruits, viennoiseries, sandwich...)

SOUVENIRS & OBJETS PROMOTIONNELS

À supprimer



Packagings, stylos, sachets et emballages plastiques, ponchos synthétiques, jouets, porte-clés, pin's, en plastique...



Remplacer par

Offre comestible emballée sans plastique à usage unique (macarons, chocolats,...)

Objets décoratifs sans plastique

Objets utiles du quotidien

PRODUITS D'ACCUEIL

À supprimer



Échantillons, flyers, tickets, minidoses, cosmétiques, charlottes, coton-tiges, emballages, en plastique...



Remplacer par

Cosmétiques solides

Cosmétique en format vrac

Petits objets (rasoirs, chaussons, coton-tige...) en formats alternatifs (bois ou réutilisables)

Service en vrac (sucre, lait, confiture, beurre...)

* Les canettes et briques contiennent des pelliculages plastiques.
Source : <https://m-mme-recyclage.com/la-complexite-des-emballages.html>

Les engagements

Un périmètre d'action a été défini et 3 catégories ont été identifiées, qui correspondent à 3 usages de plastique à usage unique.

En signant le plan d'engagements vous vous engagez a minima sur l'engagement 1.1.

L'accès à l'eau

Engagement 1.1

(obligatoire pour l'audit-qualité cf page 15)

L'eau potable est accessible gratuitement et facilement pour tous les visiteurs

La restauration

Engagement 2.1

L'offre de boissons (eau comprise) est sans bouteille et gobelet en plastique jetable

Engagement 2.2

(optionnel)

L'offre alimentaire est sans emballage en plastique jetable

L'expérience-visiteur

Engagement 3.1

L'accueil visiteur ne génère aucun déchet plastique à usage unique

Engagement 3.2

(optionnel)

Les souvenirs ou les produits promotionnels proposés à la vente sont sans plastique à usage unique

Priorité Ville de Paris

Vous trouverez ce symbole sur certaines pages de ce document pour signifier que la Ville de Paris a mis en place des dispositifs d'aide (appel à projet, partenariat...) sur ces engagements.

Actions preuves

Vous trouverez des actions preuves pour chaque engagement. Ces actions sont à mettre en place pour que l'engagement soit validé pendant l'audit-qualité.

L'accès à l'eau

♥ **Priorité Ville**

○ **ENGAGEMENT 1.1** *(obligatoire)* **L'eau potable est accessible gratuitement et facilement pour tous les visiteurs**

Objectif

L'ensemble des visiteurs ont accès à de l'eau potable et peuvent la boire librement et gratuitement.

Actions preuves

- J'ai installé des points d'eau potable en accès libre et permets à tout le monde de remplir sa gourde ou gobelet
et/ou
- J'ai rendu visibles les équipements existants pour faciliter l'accès à l'eau (sanitaires, fontaines...)
et
- J'ai rejoint le réseau «Ici, je choisis l'eau de Paris»

Réglementation en vigueur

- Les ERP accueillant plus de 300 personnes sont dans l'obligation d'installer des fontaines à eau visibles et accessibles au public.



(Contravention : 1 500 euros)

- Il est interdit de distribuer gratuitement des bouteilles en plastique dans les ERP pour le public et les professionnels.

(Contravention : 450 euros)

Exemples

- Remplacez les bouteilles d'eau d'accueil de vos clients par des fontaines en libre-service comme l'a fait le Novotel Paris Centre Tour Eiffel, qui a installé en 2021 près de 22 fontaines à eau en libre-service ainsi que 3 bars à eau en partenariat avec Eau de Paris. En 2022, c'est ainsi plus de 400 000 bouteilles en plastique qui ont été évitées.
- Rejoignez le réseau «Ici, je choisis l'eau de Paris» qui compte plus de 800 signataires, parmi lesquels le Musée en Herbe, l'Hôtel Babel Belleville, l'Hôtel Vaneau Saint-Germain, le restaurant Mme Shawn, la chaîne Poké Bar...

La restauration



○ **ENGAGEMENT 2.1 (obligatoire)** **L'offre de boissons (eau comprise) est sans bouteille et gobelet en plastique jetable**

Objectif

Plus de 50 %* des boissons chaudes ou froides (eau comprise) qui sont vendues ou distribuées sont proposées dans des contenants réemployables, consignés ou dans des formats alternatifs (fontaines).

* En nombre de références

Actions preuves

• J'ai repensé mon offre de boissons pour servir dans des gobelets réemployables ou consignés, à partir de fûts ou fontaines.

et/ou

• Je vends des boissons en bouteilles consignées ou en verre.

et/ou

• Je sers dans des contenants réemployables (les miens ou ceux du client) à partir de bouteilles grand format (> 2L).

et

• Je partage mes ambitions à mes fournisseurs et partenaires. (cahier des charges, communication, critères de sélection...)

Exemples

- Travaillez avec votre fournisseur ou un fournisseur local pour qu'il développe ses boissons en fûts.
- Pensez aux boissons et formats alternatifs comme les sirops, les machines gazéifiantes, etc.
- Proposez une nouvelle expérience de fontaine à vos clients même pour l'eau gazeuse en travaillant avec des prestataires de fontaines comme Castalie, Twyd, Dopper...

La restauration

♥ **Priorité Ville**



○ **ENGAGEMENT 2.2 (optionnel)** **L'offre alimentaire est sans emballage en plastique jetable**

Objectif

Les produits de restauration sont consommés sur place ou à emporter sans emballage en plastique jetable ou dans des emballages réutilisables.

Actions preuves

- Je sers les repas dans de la vaisselle « dure » réutilisable
et/ou
- J'ai repensé mon offre alimentaire au profit de produits en vrac ou sans contenant (beurre, confiture, biscuit...)
et/ou
- J'ai repensé mon offre alimentaire pour vendre en vrac et sans contenant (aliment tenant dans une serviette ou feuille en papier type sandwich, hot-dog...).
et/ou
- Je vends mes produits dans des contenants en verre, consignés ou non.
et
- Je partage mes ambitions à mes fournisseurs et partenaires. (cahier des charges, communication, critères de sélection...)

Réglementation

- ⚡ • La restauration sur place devra être servie dans des contenants réemployables à compter de janvier 2023. (Contravention : 1 500 euros)

Exemples

- Proposez un petit-déjeuner en libre-service avec des produits locaux, conditionnés dans du verre comme l'Hôtel Victoria.
- Si vous organisez un événement d'entreprise dans votre établissement, faites-vous livrer des marmites par les Marmites Volantes. En 2021, 10 tonnes d'emballages ont été évitées grâce à l'usage de leurs contenants réutilisables.
- Proposez une offre de room service en bocaux.

L'expérience



○ **ENGAGEMENT 3.1** (*obligatoire*) **L'accueil visiteur ne génère aucun déchet plastique à usage unique**

Objectif

Tous les produits d'accueil proposés (cosmétiques, petits objets types rasoirs ou chaussons, programmes d'informations, communication, billets, ...) sont sans plastique à usage unique.

Actions preuves

• J'ai remplacé mes produits cosmétiques liquides par des produits solides ou un système de distributeur, sans emballage plastique.

et/ou

• J'ai repensé mon offre de petits objets (coton-tiges, charlottes, rasoirs, peignes...) pour des produits alternatifs sans plastique à usage unique.

et/ou

• J'ai repensé mes supports de communication (programmes, informations, billets...) pour une communication dématérialisée.

et

• Je partage mes ambitions à mes fournisseurs et partenaires. (cahier des charges, communication, critères de sélection...)

Exemples

- Proposez des cosmétiques distribués dans des pompes à savon ou en format solide comme le fait l'Hôtel Opéra Liège qui a supprimé plus de 55 000 emballages cosmétiques.
- Distribuez uniquement sur demande des petits objets (peignes, rasoirs, etc.) réutilisables.
- Sourcez des produits durables sur des plateformes CHR dédiées comme Eqolux.

L'expérience



○ **ENGAGEMENT 3.2** (*optionnel*) **Les souvenirs ou les produits additionnels proposés à la vente sont sans plastique à usage unique**

Objectif

Les souvenirs ou objets additionnels proposés (bracelets, cartes postales...) ne sont pas emballés dans du plastique à usage unique et sont fabriqués pour durer.

Actions preuves

· J'ai repensé mon offre de souvenirs pour ne distribuer que des objets utiles, qui durent dans le temps et ne sont pas en plastique à usage unique.

et/ou

· Mon offre de souvenir (poster, carte postale, magazine, stylo, etc.) n'est pas emballée dans du plastique à usage unique et je ne vends pas de sacs en plastique.

et

· Je partage mes ambitions à mes fournisseurs et partenaires. (cahier des charges, communication, critères de sélection...)

Exemples

- Discutez-en avec vos fournisseurs et demandez leur des souvenirs qui ne sont pas emballés à la pièce dans du plastique.

Audit-qualité



Qu'est ce que l'audit-qualité ?

L'audit-qualité est une démarche qui **permet de valider le respect des engagements pris lors de la signature du plan** par le biais d'un organisme tiers rattaché à la Ville de Paris.

Cet audit-qualité s'appuie sur chacun des engagements du plan et permet d'obtenir un certificat d'engagement(s).



Comment cela fonctionne ?

Cet audit-qualité consiste à valider et prouver les engagements pris.

Le **pré-requis à l'audit-qualité** est de s'engager a minima sur **l'engagement 1.1**.

Au delà de l'engagement 1.1, le signataire peut choisir de s'engager soit sur l'offre de restauration, soit sur l'expérience-visiteur ou sur les deux en même temps.

Au sein de chaque catégorie, les engagements optionnels ne peuvent être choisis sans l'engagement principal.



Quand faire l'audit-qualité ?

L'audit qualité est à faire **dans les 12 mois** qui suivent la signature du plan d'engagements. Si aucune action n'a été mise en place durant ces 12 mois, la signature du plan d'engagement est reconduite pour 12 mois et un plan d'action des étapes pour respecter cette signature vous sera demandé.

Accompagnement



En quoi consiste l'accompagnement proposé ?

Lorsque vous signez ce plan d'engagements, l'option d'être accompagné pendant 12 mois sur la mise en place des engagements vous est proposée.

Les quatre axes d'accompagnements :

- Recherche de solutions alternatives à votre problématique par un prestataire de conseil.
- Mise en relation avec des partenaires du réseau pour accélérer vos actions.
- Recherche d'aides au financement de certains projets
- Guide pour la communication autour des engagements pris

Pour le bon suivi de cet accompagnement, des **groupes de travail** seront organisés avec des acteurs privés ayant pris des engagements similaires, afin de réfléchir ensemble à des solutions. Des **suivis individuels** pourront vous être proposés selon les besoins.

Signature du plan d'engagements :

Je m'engage à mettre en place des actions pour que mon établissement propose une expérience sans plastique à usage unique.

En signant cette charte :

- Je certifie avoir lu et adhéré au plan d'engagements proposé par la Ville de Paris pour ma filière et m'engage à déployer des actions pour sortir du plastique à usage unique.
- Je dois prouver des actions dans les 12 mois qui suivent ma signature.

En contrepartie :

- Je bénéficie d'un accompagnement (mentoring, mise en relation et ressources).
- Je suis identifié comme acteur engagé dans le réseau "Le Pari(s) du Zéro Plastique", notamment en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Je m'engage sur :

L'accès à l'eau

Engagement 1.1

La restauration

Engagement 2.1

Engagement 2.2

L'expérience-visiteur

Engagement 3.1

Engagement 3.2

Je m'engage à l'échelle de :

Un établissement

Plusieurs établissements

Tous mes établissements

Pour les parcours de visite, précisez l'échelle (visite des Catacombes, balade aux Tuileries...):

.....

Signature de l'entité engagée :

Nom de l'organisation

Nom et fonction du signataire

Signature

Signature Ville de Paris :